



HÔTEL DE VILLE
05120 L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE
Téléphone : 04.92.23.10.03
courriel : info@ville-argentiere.fr

Procès-Verbal du conseil municipal
Séance du jeudi 19 janvier 2023

1

Nombre de membres en exercice : 19

Étaient présents (16) : Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND, Fabienne BIANCHI, Sandra BONNET, Marie-Noëlle DISDIER, Christine LAZARINI, Florent LONGIS, Christiane MAURIN, Alice PRUD'HOMME, Maxime RANCON, Éric RIPPERT, Rémi ROUX

Pouvoirs (2) : Abdellah HADDOUCH à Maxime RANCON, Guillaume PONCET à Sandrine REYMOND

Étaient absents excusés (3) : Abdellah HADDOUCH, Guillaume PONCET, Carole ROBERT

Le quorum étant atteint (*au moins la moitié des membres en exercice est présente*), le Maire ouvre donc la séance à 20h30.

I. Désignation du secrétaire de séance

Sandrine REYMOND est désignée secrétaire de séance.

***II. Approbation du procès-verbal de la séance du 15
décembre 2022***

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

III. Compte-rendu des réunions

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux donnent connaissance aux membres de l'assemblée des réunions et rencontres auxquelles ils ont participé entre le 15 décembre 2022 et le 19 janvier 2023.

2

16 décembre 2022 : Réunion en Sous-Préfecture au sujet de la crise énergétique et des différents dispositifs mis en place par le gouvernement pour y faire face. Rapporteur : Alain SANCHEZ

Dominique BARNEOUD, Alice PRUD'OMME et le Maire étaient présents, accompagnés de la DGS. Les deux points à retenir sont :

- Le lancement par l'Etat de fonds d'aide particulier pour la transition écologique (fonds vert) dont les conditions de mise en œuvre nous seront communiquées ultérieurement.
- Le projet de brigade itinérante de gendarmerie (dotation supplémentaire de gendarmes) : 3 seront implantées de manière pérenne dans le département dont une serait pressentie sur la commune de l'Argentière-La Bessée pour 6 gendarmes itinérants. Les communes devront candidater rapidement afin que la brigade itinérante voit le jour dès cet été.

23 décembre 2022 : Conseil d'administration (CA) de la Haute Ecole du Bois et de la forêt (HEBF). Rapporteur : Alain SANCHEZ

Sandrine REYMOND a représenté la Commune lors de ce CA, et Alain SANCHEZ a représenté la Communauté des Communes du Pays des Ecrins. Le CA portait notamment sur quatre demandes d'adhésion que sont Kronos (leader sur le marché des panneaux à particules), la Commune d'Embrun et la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, ainsi que Joël GIRAUD en tant que personne physique « parrain de la HEBF ». Ces adhésions ont été validées par le CA.

04 janvier 2023 : Commission « sports et activités de pleine nature ». Rapporteur : Maxime RANCON

- o Chantier de bénévoles de l'association du Vieux Manoir : Florent LONGIS était présent pour expliquer le souhait de réhabilitation d'un vieux sentier en rive gauche du Fournel à partir de la centrale hydroélectrique. Maxime RANCON a indiqué que l'idée d'une liaison « patrimoine/nature » peut être envisagée pour un itinéraire de randonnée, notamment jusqu'au château de l'Urgon. Les aspects techniques et de sécurité seront abordés lors d'une prochaine réunion.
- o « Festival Improbable de Spectacles Highline » (FISH) : Les organisateurs souhaitent réitérer le festival en 2023 et pourraient proposer un spectacle en République Française – Département des Hautes-Alpes – Arrondissement de Briançon

centre-ville. Les membres de la commission y sont favorables sous conditions, notamment que l'aspect festif ne cause pas de désagrément pour le voisinage comme l'an passé. Une subvention de 2 000 € est demandée à la Commune ; Alain SANCHEZ précise que le dossier fera l'objet d'une étude en commission finances comme chaque année.

- « Route réservée » des espagnols : l'opération sera reconduite en 2023, les dates restent à définir eu égard aux dates des « cols réservés ». Alice PRUD'HOMME indique que pour valoriser cette action positive, elle devrait être davantage visible (fréquence à augmenter). Alain SANCHEZ rappelle que la mairie de Freissinières et le Département devront être consultés.

05 janvier 2023 : Comité technique Petites Villes de Demain. Rapporteur : Alain SANCHEZ

Le cabinet CITADIA, la DDT et les élus référents PVD se réunis l'après-midi du 05 janvier afin de faire le point sur l'avancée des études et acter les échéances des mois à venir en vue de la signature d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

05 janvier 2023 : Commission Urbanisme élargie à l'ensemble du conseil municipal. Rapporteur : Alain SANCHEZ

Suite à la réunion technique de l'après-midi, le bureau CITADIA a présenté à l'ensemble du conseil municipal les points d'avancée, notamment le lancement des études d'avant-projet définitif pour la zone du bourg-centre.

06 janvier 2023 : Cérémonie de la Sainte Geneviève (Patronne des gendarmes). Rapporteur : François ROTH

Dominique BARNEOUD, Alain SANCHEZ et François ROTH ont représenté la commune lors de cette cérémonie organisée à Briançon. Une cinquante de militaires étaient sur les rangs ; Madame Dalida ZANE – Sous-Préfète-, ainsi que Monsieur Joël GIRAUD-Député, ont décoré les gendarmes et les civils au cours de cette cérémonie.

06 janvier 2023 : Assemblée générale du club d'Athlé Trail en Argentiérois. Rapporteur : Alain SANCHEZ

« Athlé Trail en argentiérois » est devenu depuis cette année un club à part entière d'athlétisme qui comptabilise cinquante adhérents, pour rappel il était auparavant une section du club de serre-Chevalier. Les sportifs du club portent les couleurs de l'Argentière lors des compétitions locales, celles du département et de Gap à partir du niveau régional. Ce club organise depuis l'an passé le nouveau « trail de la Haute Durance ».

10 janvier 2023 : Rencontre entre les délégués des parents d'élèves de l'école de l'Eglise, les élus de la commission scolaire et la Directrice Générale des Services de la mairie. Rapporteur : Christine LAZARINI

Les représentants des parents d'élèves de l'école de l'Eglise ont souhaité rencontrer les élus de la commission scolaire ainsi que la DGS à propos de la cantine, et ont abordé plusieurs points lors de la réunion du 10 janvier.

Les délégués ont émis le souhait que la pause méridienne soit un temps pédagogique, et qu'une cantine soit installée à l'école de l'Eglise à destination des élèves.

Les membres de la commission ont indiqué qu'un sonomètre serait bientôt en place dans la cantine (notamment suite à l'action « tri des déchets » réalisée par le SMITOMGA).

Enfin, des précisions leur ont été apportées quant à l'avis négatif de la commission sur leur souhait d'une cantine à l'école de l'Eglise.

Alice PRUD'HOMME intervient au sujet de la cantine et demande qu'il y ait une réflexion quant à la mise en place d'une cantine dans les écoles car ceci éviterait le transport et permettrait aux élèves de jouer plus longtemps dans la cour de l'école. Une réflexion avait d'ailleurs été menée il y a quelques années pour que les élèves du primaire puissent déjeuner au collège.

Alain SANCHEZ répond que la multiplication des cantines n'est pas possible puisque la commune est soumise à un certain nombre d'obligations, en particulier celle de respecter la chaîne du froid, et la nécessité d'augmenter le personnel de cantine.

Alice PRUD'HOMME indique que le problème de la chaîne du froid n'en sera plus un si les primaires déjeunent au collège, ce à quoi Alain SANCHEZ interroge la faisabilité de faire manger tous les élèves à midi. Carine QUIICI souligne que les horaires avaient déjà été modifiées pour répondre à la demande d'un certain nombre de parents, et que les demandes des uns impliquent aussi des conséquences pour les autres.

Florent LONGIS se questionne sur la possibilité d'installer des panneaux phoniques pour limiter le bruit inhérent à une cantine scolaire, et précise que c'est une problématique sur laquelle il faut travailler. Alain SANCHEZ indique que des mesures seront prises, en commençant notamment par l'installation d'un décibruit.

12 janvier 2023 : Conseil Municipal Jeunes (CMJ). Rapporteur : Christine LAZARINI

Chaque enfant a reçu le livret d'accueil et ont lu la charte du Conseil Municipal Jeunes. Ils ont fait part de leurs idées comme faire une chasse au trésor dans la forêt, agrandir le skate parc, nettoyer le bike parc, faire des potagers dans les quartiers, des jardinières avec des aromates, faire une soirée « forêt lumineuse » en été, regrouper les écoles et les personnes âgées, installer une boîte à idées, mettre de la verdure dans les écoles, installer des bulles pour y faire des animations, ...etc. Ces propositions seront étudiées et discutées au sein du CMJ afin de vérifier quelles actions seront réalisables.

Nous les avons également invités aux vœux de la municipalité qui a eu lieu le vendredi 13 janvier. Puis une présentation du projet « dans mille communes la forêt fait école »

leur a été faite, ce dernier avait été initié par le précédent CMJ et sera donc continué avec celui en place.

Du 12 au 15 janvier 2023 : Ice Climbing Ecrins 2023. Rapporteur : Alain SANCHEZ

Le Fournel a été fermé pour la journée du vendredi à cause du risque élevé d'avalanches, et réouvert pour le samedi et le dimanche au vu des conditions météorologiques plus favorables. La manifestation a attiré beaucoup de monde, la soirée avec le spectacle et le feu d'artifice étaient appréciée. Néanmoins Alain SANCHEZ déplore que les organisateurs aient favorisé la mise en place de Food trucks au détriment d'une collaboration avec le restaurant situé en face du rassemblement.

13 janvier 2023 : Vœux de la commune aux résidents de la villa Montbrison. Rapporteur : Alain SANCHEZ

Les vœux se sont déroulés dans le réfectoire dont Alain SANCHEZ souligne la qualité de sa rénovation. Les résidents ont apprécié ce moment convivial.

13 janvier 2023 : Cérémonie des vœux de la commune au foyer culturel. Rapporteur : Alain SANCHEZ

Beaucoup se sont déplacés pour cette cérémonie qui s'est très bien déroulée. Les représentants de la commune d'Inverso Pinasca avec qui l'Argentière-La Bessé est jumelée se sont également déplacés : Alain SANCHEZ précise que nous avons renoué les liens avec notre « commune jumelle » et qu'il sera question de se revoir autour de manifestations sportives et culturelles. Serge THIVOLLE précise que la signature du jumelage date du 29 avril 1990, nous nous verrons donc en mai pour fêter ces 33 années d'échanges.

Alice PRUD'HOMME indique qu'il faudra prévenir la professeure d'italien au collège lorsque les échanges auront lieu.

14 et 15 janvier 2023 : Distribution des colis des aînés. Rapporteur : Carine QUILICI

Cette année il a été décidé de travailler avec « la passa » qui est un café culturel associatif de la Vallouise, afin de confectionner des colis gourmands avec des produits locaux de qualité. 45 colis ont été distribués à des personnes seules, 32 couples ont été dotés d'un colis plus conséquent, et les résidents de la villa Montbrison ont également pu profiter de leur colis. Carine QUILICI tient également à remercier le café association pour leur disponibilité et leur investissement dans ce partenariat avec la commune.

**14 janvier 2023 : Assemblée générale de l'association « l'arbre à l'ouvrage »
Rapporteur : Florent LONGIS**

Sur les 4 000 outils formant la collection, une petite partie pourrait être exposée dans un futur musée à la maison de la vallée à Freissinières. Ce serait un deuxième site de visite en sus de celui existant sur la commune de l'Argentière, la réflexion sur la gestion de ce deuxième site n'est encore qu'à ses débuts.

16 janvier 2023 : Conseil d'Administration de l'AMF 05. Rapporteur : Alain SANCHEZ

Il a été confirmé le relèvement des bases fiscales à hauteur de 7,1 % à compter de cette année. Alain SANCHEZ Précise que c'est une décision de l'Etat qui va impacter les ménages, et bien sûr les recettes fiscales.

Un site Internet dédié aux collectivités locales a été présenté et nous permet en quelques clics d'avoir une vision sur les financements possibles de nos opérations d'investissement.

**16 janvier 2023 : Réunion en visio avec l'association des communes forestières.
Rapporteur : Sandrine REYMOND**

Dominique BARNEOUD, Christine LAZARINI et Sandrine REYMOND étaient présentes. Il était question de discuter de l'avancée du projet « dans mille communes la forêt fait école », et des futures actions avec le CMJ. Un projet de film est en cours de montage. Il pourrait être envisagé une action commune avec celle sur l'eau (journée de l'eau) au mois de mars car il y aura « la semaine de la forêt ». Un jeu et un livre pédagogique traitant de la gestion de la forêt nous seront fournis, ils pourront donc être mis à disposition des élèves. De nombreux projets sont en cours d'être réalisés, notamment la visite de la parcelle à la pusterle dès qu'il sera possible de s'y rendre, ainsi que la visite sécurisée de la future coupe à câble afin d'étudier avec les élus du CMJ l'enjeu financier des ventes de coupes.

18 janvier 2023 : Assemblée générale de l'association portant le « Festival de Brassens » Rapporteur : Florent LONGIS

Le thème du festival pour l'édition 2023 sera l'Italie. Une journée supplémentaire d'action pourrait être proposée en juin, pour cela l'association aura certainement besoin d'une aide financière. Alain SANCHEZ indique que les dossiers déposés seront tous étudiés en commission finances.

IV. Délibérations approuvées.

1. Demande de subvention 2023 à l'agence de l'eau pour le programme de rénovation du réseau d'eau potable

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le nouveau projet de travaux de diminution des fuites et d'économie d'eau potable, à L'Argentière-La Bessée.

Ce nouveau programme permettra de répondre à l'obligation de performance minimum des réseaux d'eau potable imposée aux collectivités par le décret du 27 janvier 2012, pris en application de la loi Grenelle 2.

Le programme découle d'un inventaire du patrimoine du réseau d'eau potable engagé en 2015, et qui a permis de définir un plan d'actions d'amélioration du rendement de ce réseau.

En 2018 une première tranche a été réalisée sur le secteur de la vallée du Fournel. Dans le cadre de ces travaux, l'ensemble des réseaux d'alimentation des hameaux de l'Échaillon, de la Blachière, de la Bourgea et des Grolières ont été rénovés. Cette première tranche a également permis le remplacement de la conduite d'alimentation du réservoir des Grolières sur sa partie la plus ancienne (zone aval).

Ces premiers travaux ont permis de supprimer l'ensemble des fuites sur le secteur, de limiter le trop plein du réservoir des Grolières et de supprimer l'ensemble des brises charge sur le réseau d'alimentation du réservoir.

Les réseaux des hameaux ont été également dimensionnés pour pouvoir assurer la protection incendie sur chaque secteur.

L'ensemble du réseau d'eau potable des secteurs suivants qui a également été rénové :

- 2019 : Zone nord du hameau du Plan Léothaud,
- 2020 : Cités Polonaises,
- 2021 : hameau de la Bessée du milieu et du lotissement des Aiguillons.

En 2022, une deuxième tranche a été réalisée sur le secteur de la Bessée Haute.

Une nouvelle étude a également été réalisée en 2022 pour la réhabilitation des réseaux d'eau potable des secteurs suivants :

- Le plan Léothaud (zones centre et sud) ;
- La suppression du trop-plein du réservoir de la Bessée incluant les travaux au niveau du réservoir et la réfection de la conduite d'alimentation rue des Collets ;
- Mise en place d'un détendeur sur le réseau d'alimentation rue du Sapey. ;
- Rue de la Magdeleine + rue de l'Aup Martin (uniquement la partie des HLM) + le chemin de l'ancien moulin ;
- Chemin de Portin ;

- Rue de l'Hort La Cour ;
- Le hameau du Plan d'Ergue.

Le coût prévisionnel de cette tranche de travaux est de 1 508 148 € H.T.

Monsieur le maire propose de réaliser ces travaux en deux phases :

- Tranche 3 en 2023 et 2024 pour un montant de 656 550,75 € H.T.
- Tranche 4 en 2025 et 2026 pour un montant de 851 598,00 € H.T.

Afin de réaliser ce nouveau programme, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière de l'Agence de l'eau à hauteur de 50 % et du Conseil Départemental des Hautes Alpes à hauteur de 20 % du montant hors taxe de l'opération pour une tranche 3 incluant :

- Le plan Léothaud (zone centre et sud) ;
- La suppression du trop-plein du réservoir de la Bessée incluant les travaux au niveau du réservoir et la réfection de la conduite d'alimentation rue des Collets ;
- Mise en place d'un détendeur sur le réseau d'alimentation rue du Sapey ;
- La zone sud de la rue de la Magdeleine.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Approuvent le projet qui leur a été présenté,
- Approuvent le plan de financement suivant :

DÉPENSES	
Montant H.T	656 550,75 €
TVA 20 %	131 310,15 €
Montant T.T.C.	787 860,90 €

RECETTES	
Agence de l'eau (50 %)	328 275,00 €
Conseil Départemental 05 (20 %)	131 310,00 €
Autofinancement H.T. (30 %)	196 965,75 €
Total HT	656 550,75 €

- Sollicitent l'attribution d'aides publiques auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour la réalisation de l'opération citée en objet,
- Décident de réaliser cette opération sur le réseau d'eau potable (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable,
- Décident de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous la charte qualité nationale des réseaux d'eau potable,
- Donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents et actes relatifs à ce projet.

⇒ **Adopté à l'unanimité.**

2. Modification du plan de financement de l'opération "5 millions d'arbres en forêt communale"

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal du programme régional « 5 millions d'arbres en forêt communale ».

Il précise que ce programme offre la possibilité à la commune d'obtenir un financement pour réaliser un reboisement complémentaire de 3 hectares sur la base de 1100 plants par hectare.

Monsieur le maire précise que le montant des travaux à réaliser s'élève à 54 413 € H.T.

Considérant le relèvement du taux de subvention que la Région est susceptible d'attribuer de 40 % à l'origine à 50 % à ce jour, il convient de délibérer à nouveau pour modifier le plan de financement comme suit :

- Montant des travaux	54 413,00 € H.T.
- Aide de la Région Sud – PACA (50%)	27 206,00 €
- Autofinancement (50%)	27 207,00 €

Monsieur Le Maire précise que l'opération sera également financée par le mécénat, les formalités administratives étant en cours.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuvent l'exposé de Monsieur le maire,
- Autorisent ce dernier à solliciter l'aide financière de la Région Sud – PACA conformément au plan de financement présenté,
- Autorisent Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

⇒ **Adopté à 17 voix pour (Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND, Fabienne BIANCHI, Sandra BONNET, Marie-Noëlle DISDIER, Abdellah HADDOUCH par procuration à Maxime RANCON, Christine LAZARINI, Christiane MAURIN, Guillaume PONCET par procuration à Sandrine REYMOND, Alice PRUD'HOMME, Maxime RANCON, Éric RIPPERT, Rémi ROUX) et 1 abstention (Florent LONGIS) au motif suivant : « Tous les financeurs devraient être connus afin de pouvoir voter en conscience ».**

3. Demande de subvention 2023 dans le cadre du fonds vert pour le projet de rénovation des menuiseries du bâtiment de la gendarmerie

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dossier de travaux de rénovation des menuiseries extérieures et des volets du bâtiment de la gendarmerie.

Suite à un état des lieux du bâtiment, il a été constaté qu'un grand nombre de menuiseries extérieures bois et de volets du bâtiment construit en 1988 présentaient des signes de vétusté et devaient être remplacés car ils n'assuraient plus correctement l'isolation des logements.

Il est donc proposé de réaliser un programme de rénovation des menuiseries extérieures et des volets du bâtiment avec la mise en place de menuiseries et volets en aluminium pour limiter les frais d'entretien ultérieurs.

Monsieur le Maire précise que le montant des travaux à réaliser pour cette opération s'élève à 176 500,00 € H.T. répartis de façon suivante :

- Menuiseries extérieures : 125 650,00 € H.T.
- Volets roulants solaires : 50 850,00 € H.T.

Afin de réaliser ce programme, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière de l'État (Fonds vert) de 40 % du montant hors taxe des travaux en complément de la subvention déjà obtenue dans le cadre de la DETR 2022 (40 %).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent le projet qui leur a été présenté,
- Approuvent le plan de financement suivant :

DÉPENSES :	
Montant H.T. :	176 500,00 €
TVA 20 % :	35 300,00 €
T.T.C. :	211 800,00 €

RECETTES :	
État (DETR) (40 %) :	70 600,00 €
État (Fonds vert) (40 %) :	70 600,00 €
Autofinancement H.T. (20 %) :	35 300,00 €

- Sollicitent l'attribution d'aides publiques auprès de l'État (Fonds vert) pour la réalisation de l'opération citée en objet.
- Donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

⇒ **Adopté à l'unanimité.**

4. Demande de subvention dans le cadre du fonds solidarité pour les travaux d'urgence de la falaise Saint Roch

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'historique des travaux d'urgence qui ont été réalisés au niveau du chemin de la Blachière suite à une importante chute de blocs intervenue dans la nuit du 17 au 18 décembre 2022, et la présence d'un volume de rocher important nécessitant une procédure de minage et de purge.

Le montant total hors taxe des travaux réalisés est de 6 296,00 €, incluant les travaux de minage et de purge du talus.

Suite à la réalisation de ces travaux d'urgence, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes à hauteur de 50 % du montant HT de l'opération dans le cadre du fonds « Solidarité ».

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent le plan de financement suivant :

-

DÉPENSES :

Montant H.T. : 6 296,00 €

RECETTES :

Conseil Départemental (50 %) : 3 148,00 €

Autofinancement H.T. (50 %) : 3 148,00 €

- Sollicitent l'attribution d'aides publiques auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour la réalisation de l'opération citée en objet,
- Donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

⇒ **Adopté à l'unanimité.**

5. Demande de subvention au Département pour l'acquisition d'un véhicule de police municipale.

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal l'intention qu'a la commune de se doter prochainement d'un policier municipal.

Dans ce cadre, la commune souhaite faire l'acquisition d'un nouveau véhicule spécifique d'occasion afin de permettre au futur policier municipal de se déplacer.

A cette fin, Monsieur le maire propose de solliciter l'aide financière du Département des Hautes-Alpes pour procéder à cet achat sur la base du plan de financement suivant :

Véhicule	10.000 € HT
Subvention Département	7.000 €
Autofinancement	3.000 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent l'exposé de Monsieur Le Maire,
- Sollicitent l'aide financière du Département sur la base du plan de financement précité.

⇒ **Adopté à 17 voix pour (Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND, Fabienne BIANCHI, Sandra BONNET, Marie-Noëlle DISDIER, Abdellah HADDOUCH par procuration à Maxime RANCON, Christine LAZARINI, Florent LONGIS, Christiane MAURIN, Guillaume PONCET par procuration à Sandrine REYMOND, Maxime RANCON, Éric RIPPERT, Rémi ROUX) et une abstention (Alice PRUD'HOMME) au motif suivant : « Il m'aurait semblé plus avantageux d'acheter un véhicule normal pour le policier municipal avec un système amovible d'identification « police municipale » afin que l'on puisse utiliser ce véhicule par d'autres services si besoin. Un vélo électrique pourrait être adéquat aussi pour nombreux de ces déplacements rendant la police municipale plus de proximité. »**

6. Demande de subvention dans le cadre de Petites villes de Demain pour la réalisation des plans APD de la zone A "Requalification du centre-bourg".

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dossier APS (Avant-Projet Sommaire) réalisé par le cabinet d'architecture Gilles COROMP et Marie GARCIN, dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » qui a permis de définir le contenu du programme d'aménagement du centre bourg de la commune.

Suite à cette première phase d'étude, Monsieur le Maire propose de se consacrer dans un premier temps uniquement sur la zone A du projet, soit la zone située entre le rond-point de l'avenue de la gare jusqu'à la boucle des Asphodèles côté nord.

Une étude de niveau APD doit donc être lancée sur ce secteur, celle-ci prendra en compte l'aspect paysager du site ainsi que les réseaux d'assainissement pluvial du secteur. Un relevé topographique sera réalisé en amont afin de prendre en compte les dénivelés de la zone.

Le montant pour la réalisation de cette étude est estimé à 40 000,00 € H.T. incluant la prestation des relevés topographiques.

Afin de réaliser cette étude APD, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes dans le cadre de l'enveloppe financière de la Banque des Territoires allouée aux projets « Petites Villes de Demain » à hauteur de 50 % du montant H.T de l'étude.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent le projet qui leur a été présenté,
- Approuvent le plan de financement suivant :

DÉPENSES	
Montant H.T	40 000,00 €
TVA 20 %	8 000,00 €
Montant T.T.C.	48 000,00 €

RECETTES	
Conseil Départemental (Fonds Banque des Territoires) (50 %)	20 000,00 €
Autofinancement H.T. (50 %)	20 000,00 €
Total HT	40 000,00 €

- Sollicitent l'attribution d'aides publiques auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes dans le cadre de l'enveloppe financière de la Banque des Territoires allouée aux projets « Petites Villes de Demain » à hauteur de 50 % du montant H.T de l'étude,
- Donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents et actes relatifs à ce projet.

⇒ **Adopté à l'unanimité.**

7. Convention avec le Centre de Gestion pour la mise en conformité RGPD.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée l'obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPO) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018.

La fonction de Délégué à la Protection des Données peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclus avec un organisme indépendant de l'organisme du responsable du traitement.

Pour permettre aux collectivités territoriales et établissements publics de se mettre en conformité, le Centre de Gestion des Hautes-Alpes a mis en place un service de DPO mutualisé.

Monsieur Le Maire propose de faire appel à ce service et de désigner le Centre de gestion des Hautes-Alpes comme Délégué à la Protection des Données. Il précise que cette désignation fera l'objet d'une notification à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés).

Les modalités d'adhésion à ce service sont précisées dans la convention en annexe qu'il convient d'approuver.

- ✓ Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ;

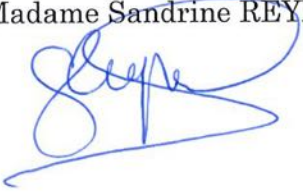

- ✓ Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- ✓ Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- ✓ Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25 prévoyant que les centres de gestion peuvent assurer toute tâche administrative et des missions d'archivage, de numérisation, de conseils en organisation et de conseils juridiques à la demande des collectivités et établissements publics ;
- ✓ Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;
- ✓ Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes du 19 décembre 2018 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent la désignation du Centre de gestion des Hautes-Alpes comme Délégué à la Protection des Données,
- Approuvent les termes de la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG 05,
- Autorisent Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération et tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

⇒ **Adopté à l'unanimité.**

Les délibérations étant prises et les questions diverses posées, la séance est levée à 21h50.

La Secrétaire de séance Madame Sandrine REYMOND 	Le Maire Monsieur Alain SANCHEZ 
PV signé le 1 ^{er} février 2023	PV publié le 1 ^{er} février 2023